

Mis à jour au 01/04/2020

Pendant la crise liée au COVID 19, le CH Le Vinatier met tout en œuvre pour maintenir l'accès aux prises en charge psychiatriques dans le respect des règles de sécurité sanitaire.



### DISPOSITIF AMBULATOIRE TERRITORIAL

#### PSYCHIATRIE DE L'ADULTE ET PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

##### 1- Mise en place :

- Du rappel systématique des patients ou des familles, puis à une fréquence régulière ;
- De téléconsultations.

##### 2- Maintien :

- Des prises en charge individualisées en Hôpitaux De Jour (HDJ) selon l'état clinique évalué ;
- Des injections indispensables de traitements à action prolongée (APAP) en Centres Médico-Psychologiques (CMP) et Hôpitaux De Jour (HDJ) ;
- Des visites à domicile lorsque l'état clinique des patients le nécessite.

##### 3- Suspension :

- Des Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) et des activités groupales en Hôpitaux De Jour (HDJ) ;
- Des activités programmées en Centres Médico-Psychologiques (CMP).



#### QUI CONTACTER (POUR LES NOUVELLES DEMANDES OU SANS RÉPONSE DU CMP) ?

Plateforme LIVE (Ligne Info Vinatier Ecoute)

7J/7, de 8h à 20h : **04 37 91 55 99**

ou [LIVE@ch-le-vinatier.fr](mailto:LIVE@ch-le-vinatier.fr)



### HOSPITALISATION

##### 1- Adaptation du circuit d'hospitalisation :

- Décision de sortie systématique des patients hospitalisés dont l'état clinique le permet ;
- Réintégration d'un patient en crise ou en rupture de programme de soins uniquement si elle est indispensable ;
- Logique de sectorisation levée au sein de chaque pôle ;
- Fermetures temporaires des unités d'hospitalisation Lasègue et Magnan.

##### 2- Suspension :

- Des visites des familles et proches aux patients avec la possibilité systématique de communications téléphoniques avec les proches ;
- Des autorisations de sortie de courte durée.

##### 3- Adaptation des soins hospitaliers :

- Une unité d'accueil des patients avec indication psychiatrique et COVID-19 ;
- Une unité d'accueil des patients avec COVID-19 avec forme sévère mais ne nécessitant pas de soins intensifs ;
- Une unité sans d'attente du résultat du prélèvement biologique.



### SITUATIONS DE CRISE ET D'URGENCE

Régulation UPRM (Urgences du Rhône – CH Le Vinatier) : **04 37 91 54 54**